

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN PRESENTIEL (Articles L.6353-3 et suivants du Code du travail)

Entre

L'organisme de formation : SAS CENTRE NATUROFORM organisme de formation enregistré sous le numéro 27 25 032 27 25 auprès du préfet de Bourgogne Franche-Comté, représenté par MME Lyse PERRIER.

Numéro SIRET de l'organisme de formation : 820 176 758 000 28

Adresse de l'organisme de formation : 6 ZA LES ANSANGES 25700 MATHAY

Et

Le stagiaire : M. / Mme.....

Adresse :


Téléphone :

Mail :

Date de naissance :

Profession :

Niveau scolaire :



MERCI DE COLLER
VOTRE PHOTO

I – OBJET

L'action de formation entre dans la catégorie : « Action de formation » prévue à l'article L.6313-1 du Code du travail. En exécution de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation professionnelle intitulée :

1^{er} niveau en naturopathie = conseiller en nutrition au tarif de€TTC

2^{ème} niveau en naturopathie = conseiller en hygiène vitale et bien-être au tarif de€ TTC

3^{ème} niveau en naturopathie = conseiller en naturopathie au tarif de€ TTC

4^{ème} niveau en naturopathie = praticien en naturopathie au tarif de€ TTC

à la carte (cochez les cases souhaitées) au tarif de€ TTC



ANNEXE 1

II – NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

Cette formation permettra au stagiaire de :

Ouvrir un cabinet de naturopathie en profession libérale

Travailler en thalasso thérapie

Gérer un magasin biologique ou y travailler en tant que salarié

Devenir formateur dans une école de naturopathie

Compléter leurs pratiques pour les professionnels en activité.

Pour une année complète, la durée de la formation est fixée à jours (.....heures) de 2 à 4 ans

Horaires de Stage : de 8h30 à 12h30 – de 13h30 à 17h30

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe du présent contrat. L'inscription ne sera effective qu'accompagnée :

- Du contrat dûment complété
- De la photo d'identité
- Du moyen de paiement complet.

ANNEXE 1
 A L'ANNEE

Cochez	LIBELLES	INFORMATIONS	NOMBRE DE JOURS	NOMBRE D' HEURES	TARIFS € TTC Financement privé	TARIFS € TTC Financement organisme
	Conseiller en nutrition	1 ^{er} niveau en naturopathie	18	144	3000	3600
	Conseiller en hygiène vitale et bien-être	2 ^{ème} niveau en naturopathie	18	144	3000	3600
	Conseiller en naturopathie	3 ^{ème} niveau en naturopathie	18	144	3000	3600
	Praticien en naturopathie	4 ^{ème} niveau en naturopathie Diplôme privé de naturopathie et attestation de 1200h de présentiel	18	144	3000	3600
	Praticien en sophrologie	Niveau 1 à 4 Certificat privé de sophrologue Les bases fondamentales	24	192	3600	4200
	Praticien en sophrologie	Niveau 5 à 12 Diplôme privé de sophrologue	12	96	1800	2600

[] A LA CARTE

Cochez	MODULES	NOMBRE DE JOURS	HEURES	TARIFS € EN TTC	
				Financement privé	Financement organisme
	Les bases fondamentales en naturopathie	2	16	300 Par stage	400 Par stage
	Nutrition 1/8	2	16		
	Nutrition 2/8	2	16		
	Nutrition 3/8	2	16		
	Nutrition 4/8	2	16		
	Nutrition 5/8	2	16		
	Nutrition 6/8	2	16		
	Nutrition 7/8	2	16		
	Nutrition 8/8	2	16		
	La relaxation	2	16		
	Sciences humaines 1/4	2	16		
	Sciences humaines 2/4	2	16		
	Sciences humaines 3/4	2	16		
	Sciences humaines 4/4	2	16		
	Psychothérapie du comportement alimentaire	2	16		
	L'activité physique et la santé	2	16		
	Iridologie	3	24	450 Par stage	600 Par stage
	Le massage énergétique	3	24		
	Morphotypologie	2	16	300 Par stage	400 Par stage
	Hydrothérapie / jeûne thérapeutique	2	16		
	Phytothérapie 1/2	2	16		
	Phytothérapie 2/2	2	16		
	Aromathérapie 1/2	2	16		
	Aromathérapie 2/2	2	16		
	Création d'un cabinet	2	16		
	Pathologies neurofonctionnelles	2	16		
	Pathologies courantes en naturopathie 1/5	2	16		

	Pathologies courantes en naturopathie 2/5	2	16		
	Pathologies courantes en naturopathie 3/5	2	16		
	Pathologies courantes en naturopathie 4/5	2	16		
	Pathologies courantes en naturopathie 5/5	2	16		
	Réflexologie	3	24	450 Par stage	600 Par stage
	Les bases du langage non verbal	4	32	600	800
	Expert en langage non verbal	5	30	750	1000
	Gemmothérapie	4	32	600	800
	Fleurs de Bach	2	16	300	400

III – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Aucun.

IV – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu (voir annexe 2) :

ANNEXE 2

Lieu de formation (cocher le lieu choisi) : **6 ZA LES ANSANGES 25700 MATHAY**
 Hotel KYRIAD MEYZIEU

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivantes :

- Réflexions et travaux sur des cas pratiques
- Apport théorique
- Questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances à chaque étape
- Retours d'expériences

Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.

V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

- QCM
- Grille d'évaluation
- Travaux pratiques
- Plateforme de connexion
- Tests de contrôle de connaissances à chaque étape
- Entretiens avec le formateur
- Synthèses
- 2 permanences téléphoniques / semaine

VI – SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

A NOTER : Les séminaires organisés par le Centre Natuuroform ne se substituent en aucune façon à l'enseignement universitaire médical classique. Le Centre Natuuroform s'est donné pour but d'enseigner la

naturopathie, les médecines non conventionnelles ainsi que les techniques du bien-être. Celles-ci ne sont actuellement pas reconnues par l'Ordre des médecins.

A noter que les diplômes délivrés par le centre Natuuroform n'autorisent pas leurs titulaires à poser des diagnostics ou à prescrire des traitements médicamenteux. Les titulaires ne sont ni médecin, ni guérisseur. Leurs conseils ne doivent en aucun cas subsister à un avis médical.

L'exercice demeure libre si :

PAS d'usage illégal du titre « docteur en médecine »

PAS de diagnostic mais un bilan de vitalité

PAS de « traitement de maladie » MAIS une « prévention et correction de terrain »

PAS d'ingérence dans un traitement médical en cours.

VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Feuilles de présence signées par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation.
Attestation de compétence délivrée si le stage a été suivi dans son intégralité.

VIII – NON-RÉALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L. 6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

IX - DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours (pour une signature en présentiel) et de quatorze jours (pour une signature électronique) pour se rétracter. Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

X – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action de formation est fixé à : € TTC (non assujetti TVA)

Paiement privé par : chèques virements

Paiement par organisme – nom de l'organisme

Après un délai de rétractation 10 jours pour une signature en présentiel, et de 14 jours pour une signature électronique, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de.....€.

Cette somme ne peut être supérieure à 30% du prix dû par le stagiaire. Possibilité d'un paiement en plusieurs fois sans frais. Merci d'indiquer la date d'encaissement au dos de chaque chèque.

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur à mesure du déroulement de l'action de formation, après dispensation des heures de formation, selon le calendrier en annexe :

.....euros leeuros leeuros leeuros le
.....euros leeuros leeuros leeuros le
.....euros leeuros leeuros leeuros le
.....euros leeuros leeuros leeuros le
.....euros leeuros leeuros leeuros le

.....euros leeuros leeuros leeuros le
.....euros leeuros leeuros leeuros le
.....euros leeuros leeuros leeuros le
.....euros leeuros leeuros leeuros le
.....euros leeuros leeuros leeuros le
.....euros leeuros leeuros leeuros le
.....euros leeuros leeuros leeuros le
.....euros leeuros leeuros leeuros le

A noter

- 1- Possibilité de paiement jusqu'à 48 X sans frais pour 4 années consécutives.
- 2- Le 1^{er} chèque (acompte) ne doit pas dépasser 30 % du montant total de votre formation et sera encaissé à réception.
- 3- Indiquer au dos de chaque chèque la date d'encaissement souhaitée.

XI – INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou en cas de renoncement par le bénéficiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation professionnelle est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

XI – CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, seul le tribunal de commerce dans le ressort de la juridiction du siège social du centre de formation sera compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Mathay, le

Pour le stagiaire
Nom :
(Signature)

Pour l'organisme de formation
Le Dirigeant :
(Signature et cachet)

DROIT A L'IMAGE**AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE.**

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Accepte que le Centre Natuuroform exploite tous les droits quels qu'ils soient concernant les images en positif, négatif, me représentant et puisse utiliser ces photographies ou images à son gré pour une diffusion exclusivement faite dans le cadre du centre de formation.

Je suis irrévocablement d'accord pour que le Centre Natuuroform représente ces images sur l'ensemble de ses supports de communication (papier, journaux calendriers, agendas, etc...) et interactif (internet, vidéo-projection, réseaux sociaux, etc...) accompagné du commentaire ou du texte qu'elle jugera nécessaire.

La direction.

Date et signature de l'intéressé

(Mention « lu et approuvé »)

REPRODUCTION INTERDITE

ENGAGEMENT SUR LA NON REPRODUCTION ET/OU DISTRIBUTION

Je soussigné(e) :

Demeurant :

M'engage à ne pas utiliser, reproduire, diffuser, publier, enregistrer ou retransmettre à un tiers le contenu de la clef USB, des cours enseignés ou autre support. Cette reproduction et/ou distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite des droits d'auteur sous peine de sanctions.

La direction.

Date et signature de l'intéressé

(Mention « lu et approuvé »)

CONVOCATION

Le

À l'attention de :**Formation :**

Le :à
6 ZA LES ANSANGES 25700 MATHAY

Horaires : **de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30**

Vous serez accueillis par votre formateur.

Cette formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Vous pouvez nous contacter au 03.81.90.48.43 si vous souhaitez des informations supplémentaires.

Nous vous souhaitons une bonne et agréable formation.

La Direction

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

L'organisme de formation CENTRE NATUROFORM SIRET 820 17675800025 dont le siège social est situé au 6 ZA LES ANSANGES – 25700 - MATHAY organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DIRECCTE de Bourgogne Franche-Comté sous le n° 27 25 032 27 25 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tous autres documents de CENTRE NATUROFORM tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que CENTRE NATUROFORM ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

1 - INSCRIPTION

Vous disposez de la possibilité de vous inscrire par téléphone 03.81.90.48.43 par courrier électronique c.natuuroform@gmail.com, ou par courrier postal à l'adresse suivante : CENTRE NATUROFORM 6 ZA LES ANSANGES 25700 –MATHAY Votre inscription sera prise en compte à réception de la convention ou contrat de formation professionnelle ainsi que de ces présentes CGV dûment signés et portant cachet commercial (si possible).

Pour les formations à distance, il appartient au participant de s'assurer de la bonne configuration de son matériel informatique, avant la formation dans les délais impartis.

2 - ANNULATION – REMPLACEMENT

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit CENTRE NATUROFORM et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation.

Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer CENTRE NATUROFORM par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à c.natuuroform@gmail.com, reçu au plus tard quatorze [14] jours calendaires avant la date de la formation.

En cas d'annulation reçue moins de quatorze [14] jours calendaires avant la date de la formation (ou du premier module pour un cycle ou une formation à distance), le montant de l'inscription reste dû en totalité à CENTRE NATUROFORM.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

3 - TARIFS - PAIEMENT

Tous les tarifs sont indiqués hors taxes. Ils seront majorés des droits et taxes en vigueur.

Nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant. Pour toutes questions concernant nos conditions tarifaires, n'hésitez pas à contacter notre service Clients au 03.81.90.48.43 ou par courrier électronique à c.natuuroform@gmail.com.

Sauf accord particulier, un règlement intégral devra intervenir avant le début de la formation, comptant et sans escompte à réception de facture. En cas de paiement effectué par un OPCO, l'accord de financement par votre OPCO doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation. Si CENTRE NATUROFORM n'a pas réceptionné l'accord de financement, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge vous sera directement facturée.

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points. À défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible.

Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1231-5 du Code Civil, d'une indemnité fixée à 15 (quinze)% du montant des sommes exigibles.

4 - RESPONSABILITÉ - INDEMNITÉS

L'employeur, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de CENTRE NATUROFORM ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré CENTRE NATUROFORM pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que CENTRE NATUROFORM ne puisse être recherchée ou inquiétée.

5 - DROIT DE CONTRÔLE DE INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

CENTRE NATUROFORM se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard quatorze [14] jours calendaires avant la date prévue.

CENTRE NATUROFORM se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

CENTRE NATUROFORM se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- De refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements
- D'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

6 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations CENTRE NATUROFORM ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de CENTRE NATUROFORM ou de ses ayants droit.

7 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

CENTRE NATUROFORM s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données personnelles, effectués à partir du site www.centrenatuuroform.fr soient conformes à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés ») et du Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement général sur la protection des données » (ou « RGDP »).

Cette politique décrit la manière dont CENTRE NATUROFORM s'engage à collecter, utiliser et protéger vos données personnelles.

Vous pouvez exercer, conformément aux dispositions des articles 39, 40, 41, et 42 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant à : CENTRE NATUROFORM – 6 ZA LES ANSANGES 25700 - MATHAY ou par téléphone 03.81.90.48.43

8 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE LE PRÉSENT ACCORD EST RÉGI PAR LE DROIT FRANÇAIS.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions, et à défaut d'un accord amiable des parties, le tribunal de commerce de rattachement du siège social de l'organisme de formation sera seul compétent.

PROCÉDURE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES TOUT AU LONG DE LA FORMATION

Tout au long de la formation, les stagiaires sont accueillis de la façon suivante :

- ⇒ Dès leur arrivée, les stagiaires sont accueillis par le formateur qui s'assure d'être présent le premier. Au préalable, le formateur prépare la salle et vérifie le bon fonctionnement des équipements et la disponibilité du matériel prévu.
- ⇒ Au début de la formation, le formateur fournit des informations sur la configuration des locaux, les horaires de début, les horaires des pauses, les horaires de fin, le règlement intérieur, le déroulement de la formation, les connexions wifi, le matériel utilisé, les modalités de repas et de pause.
- ⇒ Au démarrage de la formation, le formateur recueille les attentes des participants.
- ⇒ Durant la formation, le formateur informe les stagiaires sur les modalités pédagogiques, les supports remis, les objectifs de la formation, les modalités d'évaluation des acquis et d'évaluation de la formation, le contenu du programme du stage.
- ⇒ Durant tout le déroulement du stage, le formateur s'assure du suivi et de la progression pédagogique de chaque participant, d'une façon personnalisée. Il répond à chaque question des participants.
- ⇒ A la fin de la formation, le formateur évalue l'atteinte des objectifs, la satisfaction des attentes, identifie les points à améliorer, remet une attestation de fin de formation, et indique comment le contacter après la formation pour répondre aux éventuelles questions.
- ⇒ Après la formation, il s'assure de la remise en état de la salle, de son rangement et de sa propreté.
- ⇒ Enfin, tout au long de la présence des stagiaires dans les locaux de la formation, le formateur s'assure de leur sécurité et de leur confort.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Coordonnées chargé relations : GIRODS ANGELIQUE : 03.81.90.48.43

L'objet du règlement intérieur

Ce règlement intérieur détermine :

- Les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité dans l'établissement ;
- Les règles applicables en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction ;
- Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles du règlement existant. Un exemplaire leur sera remis.

Les informations remises aux stagiaires avant son inscription définitive

- Le programme et les objectifs de la formation,
- La liste des formateurs avec la mention de leurs titres ou qualités,
- Les horaires,
- Les modalités d'évaluation de la formation,
- Les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires,
- Le règlement intérieur applicable à la formation.

Les informations demandées aux stagiaires

La finalité de ces informations est d'apprécier l'aptitude du stagiaire à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou engagée.

Ces informations doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'action de formation.

Le candidat à un stage ou le stagiaire est tenu d'y répondre de bonne foi.

Assiduité, ponctualité, absences

Les stagiaires sont tenus de suivre les cours, séances d'évaluation et de réflexion, travaux pratiques, visites et stage en entreprises et, plus généralement, toutes les séquences programmées par le prestataire de formation, avec assiduité et sans interruption.

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action ou de se soumettre honnêtement et personnellement à l'appel oral qui peut être effectué lors d'une formation à distance.

Toute absence est subordonnée à l'autorisation écrite du responsable de l'établissement ou de ses représentants.

En cas de maladie, le stagiaire doit prévenir l'établissement dès la première demi-journée d'absence.

La participation, le matériel mis à disposition, les stages pratiques

La présence de chacun doit s'accompagner d'une participation active et de l'accomplissement d'efforts personnels.

Les stagiaires sont tenus de conserver en bon état ce qui a été mis à leur disposition par l'établissement.

Pendant la durée des stages pratiques et de travaux en entreprises, le stagiaire continue à dépendre du prestataire de formation. Il sera néanmoins soumis au règlement intérieur de l'entreprise qui l'accueille, s'agissant des mesures de santé et sécurité.

Mesures disciplinaires

Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Tout agissement considéré comme fautif par l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit,
- Exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Entrée en vigueur

Ce règlement intérieur entre en application à compter de la date de démarrage de la formation.

PROCÉDURE DE PRÉVENTION DES ABANDONS

AVANT LA FORMATION

- Tout d'abord le responsable de formation s'assure du bon déroulé du diagnostic des attentes/besoins/profil du futur participant.
- le responsable de formation s'assure de proposer au futur participant le parcours de formation adéquat
- L'organisme de formation met tout en œuvre pour assurer le meilleur niveau de renseignement, suivi et accueil possible pour le stagiaire : envoi de tous les documents administratifs nécessaires (devis, puis convention et programme de formation, CGV, convocation) et mise à disposition d'un référent pédagogique

DURANT LA FORMATION

- Le formateur accueille le participant et évalue ses compétences à l'entrée en formation
- Le formateur délivre une formation en adéquation avec les attentes du stagiaire et adapte les modalités pédagogiques en fonction de l'avancé du participant
- En fin de journée, le formateur fait un tour de table pour recueillir les impressions des stagiaires et valider le niveau d'implication des participants
- En fin de 1ère journée un débriefing téléphonique et réalisé entre le formateur et le responsable pédagogique

En cas d'absence non prévue et non justifiée d'un participant, il convient d'appliquer les conduites suivantes :

- Le formateur se renseigne auprès des autres personnes de la formation pour savoir si le participant a fait part de ses intentions
- Le formateur informe le responsable de l'organisme de formation
- L'organisme de formation contacte le participant concerné afin de connaître les causes de l'absence
- L'organisme de formation prend note de l'absence sur les états de présence et directement dans le logiciel de gestion / tableau de bord, dans la session concernée
- L'organisme de formation Informe l'entreprise de l'absence du participant

PROCEDURE ET LISTE DES PARTENAIRES, ACCUEIL ET ORIENTATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Référent handicapés : GIRODS Angélique : 03.81.90.48.43

Procédure d'orientation des publics :

- Au moment de l'inscription, s'informer si des personnes sont en situation de handicap.
- Si c'est le cas, prévoir un accès aux formations.
- Si besoin les orienter vers les partenaires locaux.

Partenaires handicap :

1- ASSOCIATION VIPP ET PHILIPPE
INTERLOCUTEUR : MME FLEUR
contact@vippinterstiss.com

2- MAIRIE DE MANDEURE
Correspondant : CARNIEL Valérie

34 Rue de la Libération, 25350 Mandeuire

06.78.27.13.05

3- VIDELIO EQUIPEMENT
Correspondant : MOUHAT Éric

06.77.02.07.62

ANNEXE 2

CALENDRIER NATUROPATHIE 2021 / 2022

HORAIRES SAMEDI ET DIMANCHE (+ VENDREDI POUR IRIDOLOGIE / MASSAGES ET REFLEXOLOGIE) 8h30 - 12h30 /13h45 - 17h30

Sciences fondamentales (anatomies, physiologies, pathologies) / Naturopathie traditionnelle / Spécialisations

<u>MODULES</u>	<u>MATHAY</u>		<u>LYON</u>	
1ERE ANNEE – CONSEILLER EN NUTRITION	9 STAGES / 9 MODULES / 1 EXAMEN		9 STAGES / 9 MODULES / 1 EXAMEN	
BASES FONDAMENTALES EN NATUROPATHIE	4 - 5 SEPTEMBRE 2021	J.J	11 – 12 SEPTEMBRE 2021	J.J
NUTRITION 1/8	25 - 26 SEPTEMBRE 2021	N.F	25 – 26 SEPTEMBRE 2021	J.J
NUTRITION 2/8	9 - 10 OCTOBRE 2021	N.F	2-3 OCTOBRE 2021	J.J
NUTRITION 3/8	23 - 24 OCTOBRE 2021	J.J	13 – 14 NOVEMBRE 2021	J.J
SCIENCES HUMAINES 1/4	6 - 7 NOVEMBRE 2021	M-C	18 – 19 SEPTEMBRE 2021	M-C
NUTRITION 4/8	11 - 12 DECEMBRE 2021	J.J	11 – 12 DECEMBRE 2021	VISIO
SCIENCES HUMAINES 2/4	19 - 20 FEVRIER 2022	M-C	19 – 20 FEVRIER 2022	VISIO
TROUBLES DU COMPORTEMENT ALIMENTAIRE	12 - 13 MARS 2022	M-F	12 - 13 MARS 2022	VISIO
OUVERTURE ET CREATION D'UN CABINET	4 - 5 JUIN 2022	L.B	4 JUIN 2022	VISIO
BASES ET BIENFAITS D'UNE ACTIVITE PSYCHOCORPORELLE		MF	X	X

CALENDRIER NATUROPATHIE 2021 / 2022

HORAIRES SAMEDI ET DIMANCHE (+ VENDREDI POUR IRIDOLOGIE / MASSAGES ET REFLEXOLOGIE) 8h30 - 12h30 / 13h45 - 17h30

Sciences fondamentales (anatomies, physiologies, pathologies) / Naturopathie traditionnelle / Spécialisations

<u>MODULES</u>	<u>MATHAY</u>		<u>LYON</u>	
2EME ANNEE - CONSEILLER EN HYGIENE VITALE ET BIEN-ÊTRE	9 STAGES / 9 MODULES / 1 EXAMEN		9 STAGES / 9 MODULES / 1 EXAMEN	
LANGAGE NON VERBAL 1/2	11 - 12 SEPTEMBRE 2021	L.R	11 - 12 SEPTEMBRE 2021	VISIO
RELAXATION	30 - 31 OCTOBRE 2021	J.J	30 - 31 OCTOBRE 2021	VISIO
HYDROTHERAPIE / JEUNE SEQUENTIEL	4 - 5 DECEMBRE 2021	J.J	4 – DECEMBRE 2021	VISIO
SOPHROLOGIE 1/2	15 - 16 JANVIER 2022	S.M	15 - 16 JANVIER 2022	VISIO
NUTRITION 5/8	5 - 6 FEVRIER 2022	J.J	5 - 6 FEVRIER 2022	VISIO
MORPHOTYPOLOGIE	26 - 27 MARS 2022	N.F	26 - 27 MARS 2022	VISIO
TECHNIQUES MANUELLES ANTI-STRESS	1 – 2 - 3 AVRIL 2022	M.S	A DEFINIR	?
SCIENCES HUMAINES 3/4	7 - 8 MAI 2022	M-C	7 – 8 MAI 2022	VISIO
IRIDOLOGIE	20 – 21 - 22 MAI 2022	N.F	8 – 9 – 10 AVRIL 2022	N.F

CALENDRIER NATUROPATHIE 2021 / 2022

HORAIRES SAMEDI ET DIMANCHE (+ VENDREDI POUR IRIDOLOGIE / MASSAGES ET REFLEXOLOGIE) 8h30 - 12h30 / 13h45 - 17h30

Sciences fondamentales (anatomies, physiologies, pathologies) / Naturopathie traditionnelle / Spécialisations

<u>MODULES</u>	<u>MATHAY</u>	<u>LYON</u>
3EME ANNEE - CONSEILLER EN NATUROPATHIE	9 STAGES / 10 MODULES / 1 EXAMEN	
PHYTOTHERAPIE ½	18 – 19 SEPTEMBRE 2021	N.F
SCIENCES HUMAINES 4/4	2 - 3 OCTOBRE 2021	M-C
REFLEXOLOGIE	12 -13 - 14 NOVEMBRE 2021	A.R
PATHOLOGIES 1/5 + INTELLIGENCES MULTIPLES	27 - 28 NOVEMBRE 2021	J.J C.D
PATHOLOGIES NEURO FONCTIONNELLES	22 - 23 JANVIER 2022	J.J
PATHOLOGIES 2/5 + INTELLIGENCES MULTIPLES	19 – 20 MARS 2022	J.J C.D
AROMATHERAPIE 1/2	23 - 24 AVRIL 2022	N.F
NUTRITION 6/8	28 - 29 MAI 2022	M-C
ACTIVITE PHYSIQUE	11 – 12 JUIN 2022	JER

CALENDRIER NATUROPATHIE 2021 / 2022

HORAIRES SAMEDI ET DIMANCHE (+ VENDREDI POUR IRIDOLOGIE / MASSAGES ET REFLEXOLOGIE) 8h30 - 12h30 /13h45 - 17h30

Sciences fondamentales (anatomies, physiologies, pathologies) / Naturopathie traditionnelle / Spécialisations

<u>MODULES</u>	<u>MATHAY</u>		<u>LYON</u>
4EME ANNEE - PRATICIEN EN NATUROPATHIE	9 STAGES / 9 MODULES / 1 EXAMEN		
LANGAGE NON VERBAL 2/8	16 - 17 OCTOBRE 2021	L.R	X
PATHOLOGIES 5/5	20 - 21 NOVEMBRE 2021	M-C	X
NUTRITION 7/8	18 - 19 DECEMBRE 202	J.J	X
PATHOLOGIES 3/5 + INTELLIGENCES MULTIPLES	8 – 9 JANVIER 2022	J.J C.D	X
SOPHROLOGIE 2/2	29 – 30 JANVIER 2022	S.M	X
PHYTOTHERAPIE 2/2	26 - 27 FEVRIER 2022	N.F	X
PATHOLOGIES 4/5 + INTELLIGENCES MULTIPLES	9 - 10 AVRIL 2022	J.J C.D	X
AROMATHERAPIE 2/2	30 AVRIL - 1 ^{ER} MAI 2022	N.F	X
NUTRITION 8/8	14 - 15 MAI 2022	J.J	X

CALENDRIER NATUROPATHIE 2021 / 2022

HORAIRES SAMEDI ET DIMANCHE (+ VENDREDI POUR IRIDOLOGIE / MASSAGES ET REFLEXOLOGIE) 8h30 - 12h30 /13h45 - 17h30

Sciences fondamentales (anatomies, physiologies, pathologies) / Naturopathie traditionnelle / Spécialisations

GEMMOTHERAPIE	18 – 19 JUIN 2022 2 – 3 JUILLET 2022	C.M	VISIO POUR LYON SI DEMANDE
FLEURS DE BACH	15 NOVEMBRE 2021 28 FEVRIER 2022	C.S	VISIO POUR LYON SI DEMANDE
EXPERT EN LANGAGE NON VERBAL	APRES LE 17 OCTOBRE 5 JOURS A DEFINIR	L.R	VISIO POUR LYON SI DEMANDE
INTELLIGENCES MULTIPLES	9 - 10 JUILLET 2022 27 – 28 AOUT 2022	C.D	VISIO POUR LYON SI DEMANDE
MASSAGE AYURVEDIQUE	Du 6 au 8/09/2021	M.S	X
MASSAGE CALIFORNIEN	Du 20 au 23/09/2021	M.S	X
MEMOIRE	A ENVOYER AU PLUS TARD LE 30/04/22		
SOUTENANCES	18 JUIN 2022		
EXAMENS / REMISE DES DIPLOMES	25 - 26 JUIN 2022		